

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 10 octobre 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019**

**2019 DAC 271** Subventions (242.000 euros) convention et avenants à convention avec sept structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des Temps d'activités périscolaires.

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la convention du 21 janvier 2019 relative au soutien financier de l'association Théâtre de la Ville ;

Vu la convention du 18 janvier 2019 relative au soutien financier de l'association « La Maison Ouverte » ;

Vu la convention du 18 janvier 2019 relative au soutien financier de l'association Théâtre Paris-Villette ;

Vu la convention du 10 décembre 2018 relative au soutien financier de l'association Orchestre des Concerts Lamoureux ;

Vu la convention du 21 janvier 2019 relative au soutien financier de l'association Théâtre de la Marionnette à Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions de fonctionnement à sept structures au titre de l'Art pour Grandir ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 2ème arrondissement en date du 19 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 3ème arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 4ème arrondissement en date du 23 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 5ème arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 6ème arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 7ème arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 8ème arrondissement en date du 17 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 9ème arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;  
Vu l'avis du Conseil du 10ème arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;  
Vu l'avis du Conseil du 11ème arrondissement en date du 19 septembre 2019 ;  
Vu l'avis du Conseil du 12ème arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;  
Vu l'avis du Conseil du 13ème arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;  
Vu l'avis du Conseil du 14ème arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;  
Vu l'avis du Conseil du 15ème arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;  
Vu l'avis du Conseil du 16ème arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;  
Vu l'avis du Conseil du 17ème arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;  
Vu l'avis du Conseil du 18ème arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;  
Vu l'avis du Conseil du 19ème arrondissement en date du 18 septembre 2019 ;  
Vu l'avis du Conseil du 20ème arrondissement en date du 17 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 185.000 euros est attribuée à l'Association du Théâtre de la Ville, 16 quai de Gesvres 75004 Paris, au titre de l'Art pour Grandir et des Temps d'Activités Périscolaires. 52341 2019-09305 ; 2019-09304

Article 2 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à La Maison Ouverte qui gère le Théâtre Dunois, 108 rue du Chevaleret 75013 Paris, au titre de l'Art pour Grandir. 20808 ; 2019-08496

Article 3 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'Association Nationale de Recherche et l'Action Théâtrale ANRAT Théâtre-Éducation, 70 rue Douy Delcupe 93100 Montreuil, au titre de l'Art pour Grandir. 19200 ; 2019-08829

Article 4 : Une subvention d'un montant de 20.000 euros est attribuée à l'Association de Prévention du Site de la Villette (APSV), 211 avenue Jean Jaurès 75019 Paris, au titre de l'Art pour Grandir. 12425 ; 2019-05112

Article 5 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée au Théâtre Paris Villette, 211 avenue Jean Jaurès 75019 Paris, au titre de l'Art pour Grandir. 164841 ; 2019-08338

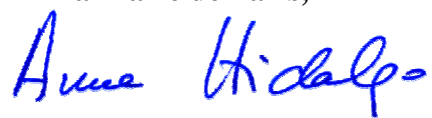
Article 6 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à l'Orchestre des Concerts Lamoureux, 5 Passage Piver – Usine Springcourt 75011 Paris, au titre de l'Art pour Grandir. 20317 ; 2019-07763

Article 7 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée au Théâtre de la Marionnette à Paris, 73 rue Mouffetard 75005 Paris, au titre de l'Art pour Grandir. 53761 ; 2019-07767

Article 8 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention et les avenants aux conventions relatifs à l'attribution de subventions, dont les textes sont joints en annexe à la présente délibération.

Article 9 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 242.000 euros sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, with a horizontal line at the end.

**Anne HIDALGO**